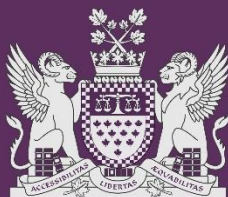


Tax Court of Canada



Cour canadienne de l'impôt

Demande commune pour la tenue d'une audience en mode virtuel

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE:

Appellant(e),

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

Demande commune

Les parties demandent par les présentes que la Cour fixe une instance dans cette affaire et à cet égard, les parties conviennent que les facteurs suivants doivent être pris en compte dans la décision de la Cour d'aller de l'avant ou non avec cette affaire en mode virtuel:

- (a) De quel type d'instance s'agit-il:
- (b) Quelles sont les questions soulevées dans l'instance: _____

- (c) Combien de parties sont impliquées dans l'instance: _____
- (d) Est-ce que toutes les parties sont représentées par un avocat: Oui Non

(r) Quels sont les moments les plus pratiques pour la tenue de l'audience virtuelle, en ordre de préférence:

(i) _____

(ii) _____

(iii) _____

(s) Qui peut répondre aux questions sur les autres dates pour la tenue de l'audience afin de savoir lesquelles peuvent convenir:

(i) au nom de l'appelant:

nom _____ coordonnées _____

(ii) au nom de l'intimé:

nom _____ coordonnées _____

Fait à _____ en ce _____ jour de _____ 20__

L'appelant(e) / avocat de l'appelant(e):

Avocat de l'intimée

[Remarques : Le greffier peut être consulté au sujet des dates de disponibilité avant la présentation de la demande. La liste des personnes-ressources doit être conforme aux exigences de formatage de la Cour.]